

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Date : 17 septembre 2026

**Objet : Organisation du « Goûter Gourmand 2026 » et des « Colis Gourmands ». Montant de la participation financière pour les conjoint(e)s
N° 2026-09-17/03**

Le dix-sept septembre deux mille vingt-six, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de RENAISON s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BELUZE, Président.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Monique REMONTET, Béatrice GONTARD, Alain CONTAL, Philippe GLATZ, Corinne LASSAIGNE, Charles PERROT, Josiane TANIER et Anick FAYET.

Absents excusés : Mmes et MM. Cornelis DROST, Michel BORIE, Dominique SERRE et Loïc CHEVALIER.

Procurations : M. Loïc CHEVALIER à Mme Monique REMONTET.

Date de convocation : 31 août 2026.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice GONTARD.

Monsieur le Président rappelle que, chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Renaison organise un après-midi convivial de fin d'année, le « Goûter Gourmand », à la salle La Parenthèse.

L'année 2026 marquera la onzième édition de cette manifestation, destinée aux aînés domiciliés à Renaison. L'animation sera assurée par la troupe Paris Spectacle, avec son spectacle « Cabaret L'Élégance ».

La manifestation se déroulera le vendredi 11 décembre 2026.

Au vue du nombre de personnes concernées cette année, il est proposé de porter à 72 ans l'âge minimum requis pour pouvoir bénéficier de l'invitation gratuite. Une invitation individuelle leur sera adressée, accompagnée d'un coupon-réponse à compléter et à retourner au CCAS.

Il est proposé que les personnes invitées puissent être accompagnées de leur conjoint ou conjointe, même si celui-ci ou celle-ci ne remplit pas les conditions d'âge requises. Cette possibilité sera accordée dans la limite des places disponibles car, pour des raisons liées à la configuration de la salle, la capacité d'accueil est limitée à 300 personnes.

Une participation financière sera demandée aux conjoints ou conjointes ne remplissant pas les conditions d'accès gratuit. Monsieur le Président propose de fixer, pour l'année 2026, cette participation à 20 € par personne.

Le règlement de cette participation pourra être effectué auprès de la régie de recettes du CCAS. Le règlement devra être joint au coupon-réponse.

Par ailleurs, afin de maintenir un lien convivial avec les personnes les plus âgées qui ne souhaiteraient pas participer au « Goûter Gourmand », il est proposé que le CCAS offre un « Colis Gourmand » aux personnes âgées de 80 ans ou plus, domiciliées à Renaison, sous réserve du retour du coupon-réponse dûment complété.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Approuve l'organisation du onzième « Goûter Gourmand », qui se déroulera le vendredi 11 décembre 2026 à la salle « La Parenthèse » ;
- Décide que le « Goûter Gourmand » est réservé, à titre gratuit, aux personnes âgées de 72 ans ou plus, domiciliées à Renaison,

- Décide qu'un « Colis Gourmand » sera offert aux personnes âgées de 80 ans ou plus, domiciliées à Renaison, qui ne souhaitent pas participer au « Goûter Gourmand », sous réserve du retour du coupon-réponse dûment complété,
- Précise que la capacité d'accueil du « Goûter Gourmand » est limitée à 300 personnes ;
- Décide que les personnes invitées pourront être accompagnées de leur conjoint ou conjointe ne remplissant pas les conditions d'âge, sous réserve des places disponibles et après inscription de l'ensemble des personnes éligibles, une priorité étant accordée aux Renaisonnais âgés de 72 ans ou plus,
- Fixe à 20 € le montant de la participation financière demandée au conjoint ou à la conjointe ne remplissant pas les conditions d'accès gratuit ;
- Autorise le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents et actes s'y rapportant, notamment les devis, contrats et conventions nécessaires à l'organisation du « Goûter Gourmand » et à la réalisation des « Colis Gourmands ».

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 18 septembre 2026

La Secrétaire de séance,
Béatrice GONTARD

Le Président,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264201427-20260917-2026-09-17_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2026
Publication : 21/09/2026

Le Président du CCAS,
Laurent BELUZE